



VILLE DE PLOEMEUR  
MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 18/02/2016  
Reçu en préfecture le 18/02/2016  
Affiché le **18 FEV. 2016**  
ID : 056-215601626-20160218-DB2016021106A3-BF

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du  
Jeudi 11 février 2016

**BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET PRINCIPAL**

**Etaient présents :**

Ronan LOAS, Teaki DUPONT, Loïc TONNERRE, Antoine GOYER, Patricia QUERO-RUEN, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Pascaline ALNO, Serge LECUYER, Claudie LE BIHAN, Dominique SAURAY, Michel ROUALO, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Pierre-Yves CAINJO, Jean-Luc MADEC, Katherine GIANNI, Martine YVON, Dominique DAUGES, Isabelle LE RIBLAIR, Anne-Valerie RODRIGUES, Armelle GEGOUSSE, Christelle CAINJO, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Nolwenn DELALEE, Thierry LE FLOCH.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Daniel LE LORREC à Nolwenn DELALEE, Jean-Guillaume GOURLAIN à Yolande ALLANIC, Sylvain BRITEL à Irène BELLEC

**Secrétaire de séance : Michel ROUALO**

**Présents : 30  
Pouvoirs : 03**

DIRECTION RESSOURCES

Envoyé en préfecture le 18/02/2016  
Reçu en préfecture le 18/02/2016  
Affiché le 18 FEV. 2016  
ID : 056-215601626-20160218-DB2016021106A3-BF  
**n° 06 a**

**BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET PRINCIPAL**

Rapporteur : Antoine Goyer

Le Maire arrête le budget primitif 2016 du budget de la ville, en équilibre, aux montants suivants :

Section INVESTISSEMENT

Dépenses et recettes : 10.108.000 €

Section FONCTIONNEMENT

Dépenses et recettes : 19.890.000 €

Vu le Code général des collectivités .

Vu l'avis de la commission « Finances et ressources humaines » du lundi 1<sup>er</sup> février 2016 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

➤ **ARRETE** le budget conformément aux équilibres ci-dessus

Délibération adoptée à la MAJORITE – 8 contre (groupe de l'opposition)

Le registre dûment signé.  
Pour extrait certifié conforme.

 **Nonan LOAS,**  
Maire

Envoyé en préfecture le 18/02/2016  
Reçu en préfecture le 18/02/2016  
Affiché le **18 FEV. 2016**  
ID : 056-215601626-20160218-DB2016021108A3-BF

# LE BUDGET PREVISIONNEL 2016

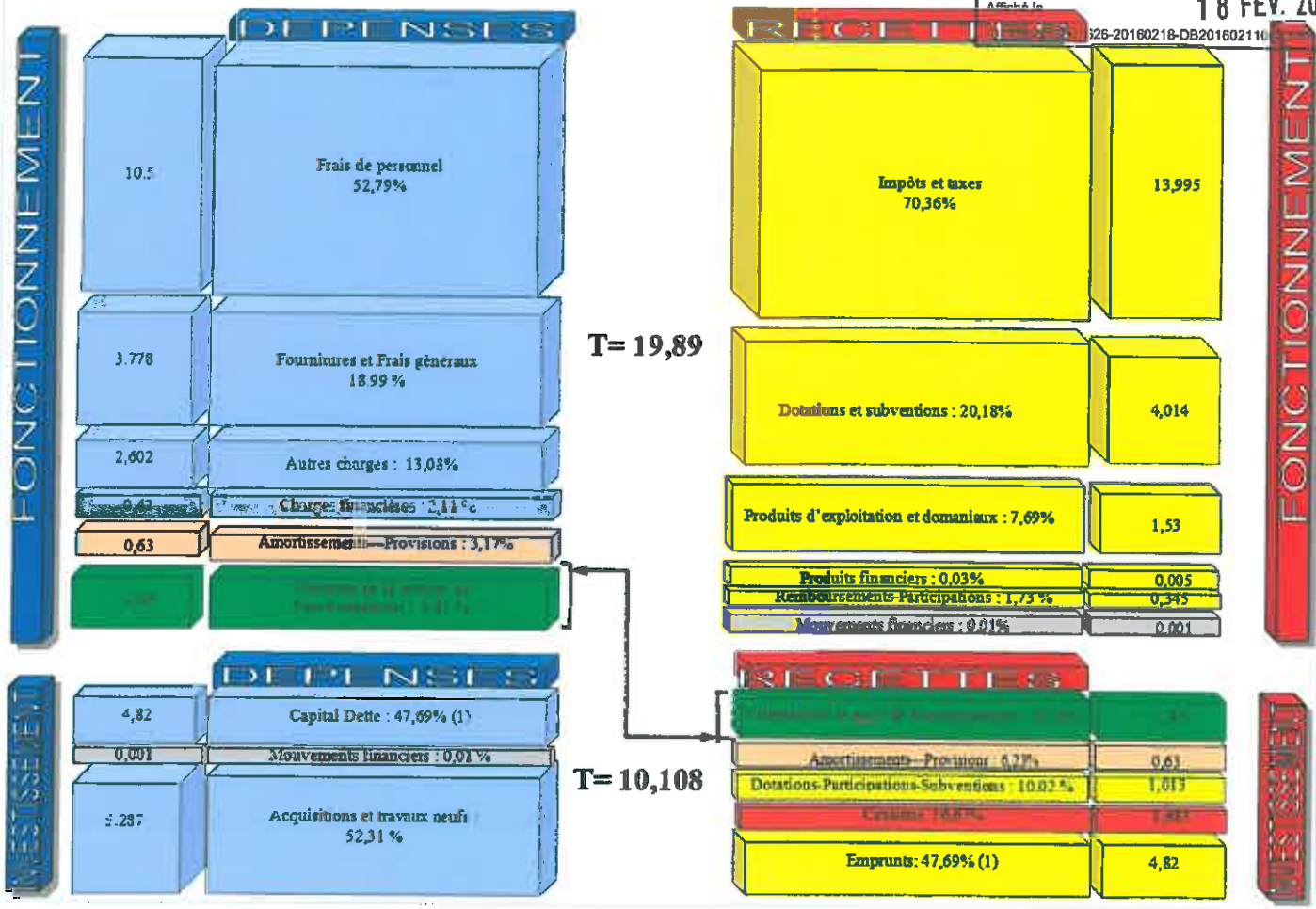
Rapport de présentation

**VILLE DE PLOEMEUR**  
(budget principal et annexes)

Conseil Municipal du 11 février 2016

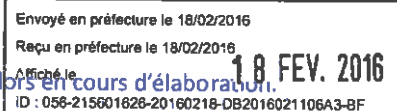
# LA STRUCTURE DU BUDGET 2016 (en M€)

Envoyé en préfecture le 18/02/2016  
 Reçu en préfecture le 18/02/2016  
 Affiché le 18 FEV. 2016  
 26-20160218-DB201602110



(1) les comptes de crédits à long terme renouvelables comptabilisant les mouvements de trésorerie sont intégrés pour 3 M€ en dépenses dans le capital dette et en recettes dans les emprunts

Le 16 décembre 2015, le Conseil Municipal débattait des orientations budgétaires 2016, le budget était alors en cours d'élaboration.



Le projet de budget prévisionnel soumis à l'approbation de l'assemblée le 11 février 2016 confirme les grands axes de la politique financière définie par la Municipalité.

Les conditions de préparation budgétaire de l'année 2016 ont été rendues particulièrement difficiles du fait notamment :

- de la participation des collectivités territoriales au processus de redressement des finances publiques nationales qui se traduit par une baisse conséquente de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF),

- de l'anticipation des impacts de la réforme de l'architecture de la DGF votée en 2016 et applicable en 2017

- de nombreuses contraintes supportées par la collectivité :

- la rigidité de la structure budgétaire en fonctionnement de la collectivité en particulier le poids de sa masse salariale (60% du budget),

- le reversement des excédents de la Régie eau et assainissement,

- l'objectif de stabiliser les taux de fiscalité des impôts ménages sur la durée du mandat municipal suite aux engagements de la municipalité et de maintenir un encours de dette proche de 17,3 Millions d'euros.

Envoyé en préfecture le 18/02/2016  
Reçu en préfecture le 18/02/2016  
Article 16  
18 FEV. 2016  
@ 0422530162510215074-BF

Ainsi, la marge de manœuvre des collectivités territoriales en général et de la Ville en particulier, tend à se réduire sous l'effet de la contraction sévère des ressources et d'une progression des dépenses incompressibles, et cela alors même que les dépenses sont en partie imposées.

L'évaluation des politiques publiques menées à ce jour impose par conséquent de s'interroger sur la performance des actions menées et des moyens mis à la disposition pour atteindre les objectifs.

Aussi, afin de ne pas hypothéquer l'avenir financier de la collectivité tout en restant centré sur un service public performant, le budget 2016 s'appuiera sur les axes suivants :

**Pas de hausse de la fiscalité durant le mandat,**

**Contrôle de la dette,**

**Réduction des charges de fonctionnement sur l'exercice,**

**Evolution contenue de la masse salariale**

**Recherche de nouvelles sources de financement**

**Ajustement des projets d'investissements à la capacité de financement résultant :**

- tout d'abord de l'emprunt et de l'épargne nette
- de l'éventuelle affectation de ressources d'investissement (subventions et/ou cessions d'actifs principalement)
- de leur impact éventuel sur le fonctionnement.

Envoyé en préfecture le 18/02/2016  
Reçu en préfecture le 18/02/2016  
Affiché le **18 FEV. 2016**  
ID : 056-215601626-20160218-DB2016021106A3-BF

## LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

**MAINTIEN DU NIVEAU D'AUTOFINANCEMENT MALGRE LE  
PRELEVEMENT OPERE PAR L'ETAT SUR LES DOTATIONS DE  
FONCTIONNEMENT (-0,37 M€)**

**Recettes de fonctionnement : +0,45%**

**Dépenses de fonctionnement : -0,87%**

**Autofinancement dégagé de 1.960.000 € (1.750.000 € en 2015)**

Envoyé en préfecture le 18/02/2016  
Reçu en préfecture le 18/02/2016  
Affiché le **18 FEV. 2016**  
ID : 056-215691626-20160218-DB2016021106A3-BF

## LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT RECETTES

- Les recettes inscrites au chapitre 014 « **remboursements de charges de personnel** » (remboursements de l'assurance maladie pour les agents contractuels, de l'assurance statutaire pour les fonctionnaires (maternité, décès, maladie...), du Centre de gestion pour les décharges syndicales) sont maintenues au niveau de celles inscrites en 2015 à 345.000 €.
- Les recettes inscrites au chapitre 70 « **produits des services et ventes diverses** » d'un montant de 1.446.000 € sont en baisse par rapport à 2015 (1.570 K€) du fait de la fin de la convention pour la fourniture de repas aux écoles privées et au collège Jean Paul II (réduction des dépenses liées à la diminution de la production de repas)
- Le produit prévisionnel des **impôts directs locaux**, évalué à 12.470.000 € en attente de la notification des bases d'imposition est revalorisé de 1,96%. Cette évolution comprend l'actualisation des valeurs locatives (+0,9%) et l'évolution physique des bases (nouveaux locaux ou modification des locaux existants) fixée à +1%. Conformément aux orientations budgétaires, les taux d'imposition resteront inchangés en 2016.
- Les autres recettes fiscales seront en hausse portées en particulier par le dynamisme du FPIC (fonds de péréquation communale et intercommunal) institué en 2012 et dont le montant s'établit en 2016 à 340 K€ (267 K€ au BP 2015) et le maintien de la taxe sur l'électricité (340 K€); les droits de mutation, quant à eux, sont maintenus à 580 K€ en 2016 compte tenu des réalisations en 2015.
- Les **concours financiers de l'Etat** (dotations et compensations fiscales) d'un montant de 3.702.000 € (4.213.000 € en 2015) connaissent une contraction de 13% et ce, malgré l'éligibilité de la ville à la DSUCS. Ainsi, la dotation globale de fonctionnement (DGF) connaîtra en 2016 à elle-seule une contraction de 11,8% après 10,47% en 2015, à 2.760 K€ (3.131 K€ en 2015, 3.502 K€ en 2014 et 3 677 K€ en 2013).



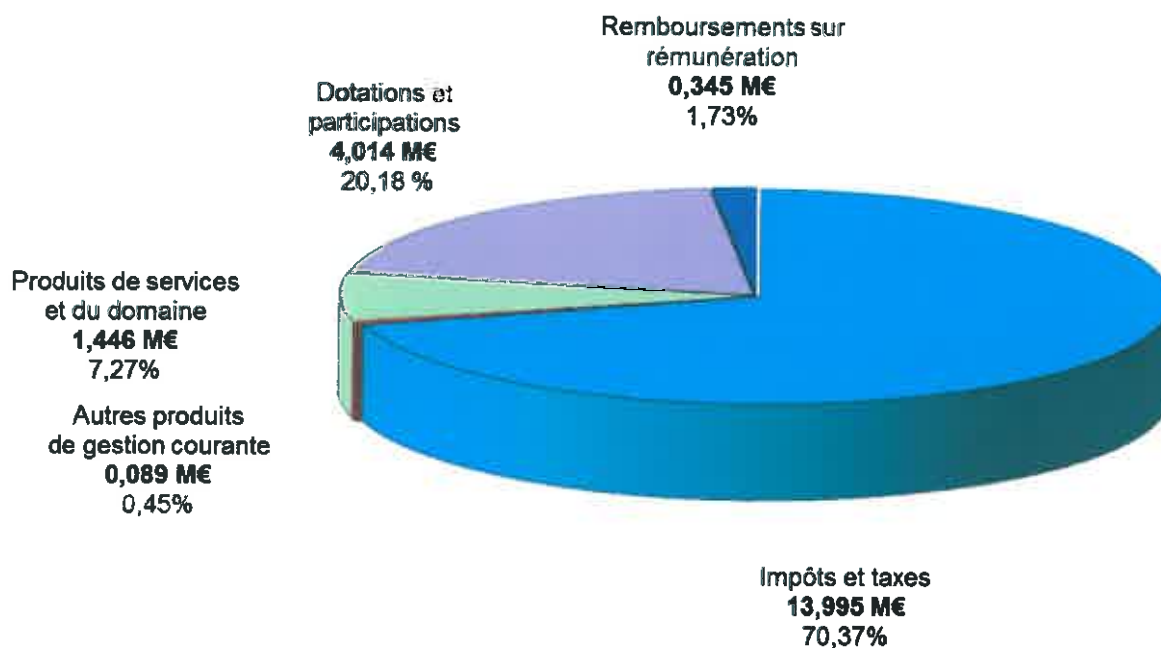
Envoyé en préfecture le 18/02/2016  
 Reçu en préfecture le 18/02/2016  
 Affiché le **18 FEV. 2016**  
 ID : 056-215601626-20160218-DB2016021106A3-BK

## Une contraction des recettes de fonctionnement liée à la baisse des dotations de l'Etat

Chap.	RECETTES	BP 2015	BP 2016	Différence (en %)
70	PRODUITS DE SERVICES...	1.570.000,00 €	1.446.000,00 €	-7,90%
73	IMPOTS ET TAXES	13.670.000,00 €	13.995.000,00 €	+2,37%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	4.129.000,00 €	4.014.000,00 €	-2,78%
013	REMBOURSEMENT CHARGES DE PERSONNEL	345 000,00 €	345 000,00 €	0,00%
75-77	PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS	85.000,00 €	89.000,00 €	+4,7%
	<b>RECETTES REELLES DE L'EXERCICE</b>	<b>19.799.000,00 €</b>	<b>19.889.000,00 €</b>	<b>+0,45%</b>
72	TRAVAUX EN REGIE	0,00 €	0,00 €	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS/OPERATIONS ORDRE+CESSIONS	1.000,00 €	1.000,00 €	
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>19.800.000,00 €</b>	<b>19.890.000,00 €</b>	

Envoyé en préfecture le 18/02/2016  
Reçu en préfecture le 18/02/2016  
Affiché le **18 FEV. 2016**  
D : 000-2-5601-26-2-000218-DB2016021106A3-BF

# REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE



# LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES



Les dépenses inscrites au chapitre 011 « **charges à caractère général** » d'un montant de 3 778 K€ se contractent de 4,34% du fait notamment de la volonté de maîtriser leur évolution (3.973K€ au budget 2015) compte tenu de la raréfaction inédite des ressources liées à la baisse des dotations de l'Etat. Elles sont par ailleurs impactées par la réduction du nombre de repas vendus par la cuisine centrale à la ville (-130 K€) du fait de la fin de la convention avec les écoles privées et le collège Jean Paul II.

Ces charges feront l'objet comme en 2015 d'une attention particulière en 2016 et au cours des années futures se traduisant notamment par l'analyse et la redéfinition des besoins, la mise en concurrence systématique, la rationalisation des procédures, la mutualisation des moyens...

La **masse salariale** d'un montant de 10 500 K€ (10 700 K€ au BP 2015) constitue le premier poste budgétaire de dépense (60 % du budget). A ce titre, elle fait l'objet de la plus grande attention. La maîtrise de cette dépense qui, à périmètre constant, n'échappe pas à une évolution mécanique (effet GVT...) est une priorité de la municipalité.

Les dépenses de personnel de la ville évoluent en fonction de facteurs externes et internes.

## Les facteurs externes

A ce stade de l'élaboration budgétaire, la prévision 2016 tient compte des mesures de politique salariale prévues dans le cadre de l'accord relatif à l'avenir de la fonction publique visant la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations. Si la majorité des mesures salariales prévues par cet accord trouve son application à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le projet prévoit néanmoins la revalorisation au 1<sup>er</sup> janvier 2016 des grilles indiciaires de la catégorie B.

Par ailleurs, des négociations salariales sont prévues en février 2016 pour examiner la revalorisation du point d'indice. A titre d'information, une évolution de 0,3% de la valeur du point d'indice à compter de mars 2016 génèrerait une augmentation de l'ordre de 20 K€/an.

## Les facteurs internes

**Les effets du GVT** (Glissement, Vieillesse, Technicité) : les avancements prévisionnels d'échelons de l'année 2016 représentent un coût de l'ordre de 35 K€. Par ailleurs, l'estimation des avancements de grades pour 2016 s'établit à 15 K€.

**La validation des services antérieurs** : la possibilité de valider les services antérieurs accomplis en tant qu'agent non titulaire a été supprimée pour les fonctionnaires titularisés après le 1<sup>er</sup> janvier 2013, néanmoins, un certain nombre de dossiers sont toujours en cours de validation. Une enveloppe de 20 K€ est prévue au BP 2016,

# LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT -



**Le recours au marché de mise à disposition de personnel de remplacement** : au regard des crédits consommés depuis juillet 2015, l'enveloppe estimée s'élève à 710 K€,

L'impact en année pleine du non remplacement de fonctionnaires suite à mobilité ou départ à la retraite, le recrutement de nouveaux agents et le passage à demi-traitement d'un certain nombre d'agents en situation d'arrêts maladie longs (prise en charge par la mutuelle des agents) devraient néanmoins se traduire par un amoindrissement important de la masse salariale.

Compte tenu de ces facteurs internes et externes, des orientations envisagées en terme de recrutement et de l'exécution budgétaire 2015, le budget 2016 s'établit à -2% par rapport aux prévisions budgétaires 2015 à 10.500 K€.

- Les dépenses inscrites au chapitre 65 « **autres charges de gestion courante** » d'un montant de 2.158.000 € baissent de 7,65% principalement du fait de l'inscription en investissement des subventions d'équipements versées aux lotisseurs et de la diminution du contingent versé aux écoles privées compte tenu de l'évolution estimée des effectifs,
- Les dépenses inscrites au chapitre 66 « **charges financières** » d'un montant de 420.000 € sont stables par rapport à 2015 et cela dans un contexte de croissance des marges bancaires,
- Les autres **charges exceptionnelles** prennent en compte le second re-versement (le 1<sup>er</sup> étant constaté en 2015) des résultats de la Régie Eau et Assainissement à Lorient Agglomération (330 K€).
- La **dotation aux amortissements** s'élève en 2016 à 630 K€ contre 600 K€ au BP 2015

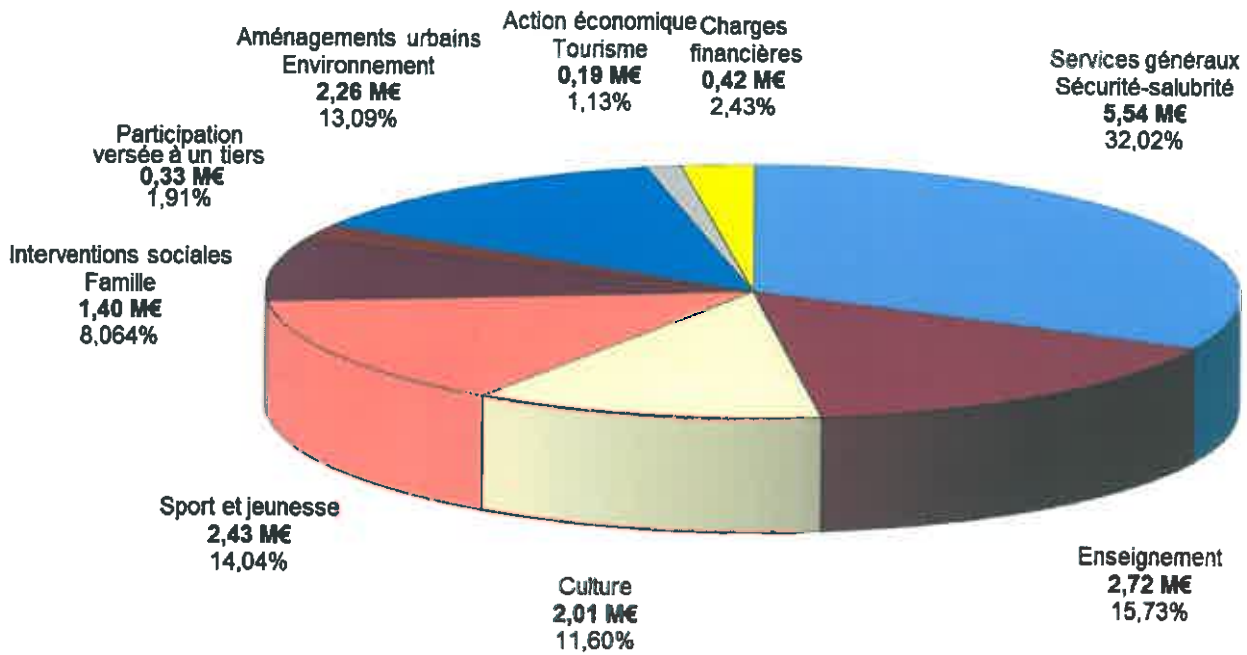
Envoyé en préfecture le 18/02/2016  
 Reçu en préfecture le 18/02/2016  
 Affiché le **18 FEV. 2016**  
 ID : 058-215601626-20160218-DB2016021106A3-8F

## Maitrise des dépenses de fonctionnement

Chap.	DEPENSES	BP 2015	BP 2016	Différence (en %)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3.942.000,00 €	3.778.000,00 €	-4,16%
012	CHARGES DE PERSONNEL	10.700.000,00 €	10.500.000,00 €	-1,86%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2.323.000,00 €	2.158.000,00 €	-7,10%
66	CHARGES FINANCIERES	440.000,00 €	420.000,00 €	-4,54%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	45.000,00 €	369.000,00 €	ns
68	PROVISIONS POUR RISQUES FINANCIERS	0,00 €	75.000,00 €	ns
	<b>DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE</b>	<b>17.450.000,00 €</b>	<b>17.300.000,00 €</b>	<b>-0,87%</b>
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES OP. ORDRE	0,00 €	0,00 €	
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	600.000,00 €	630.000,00 €	
23	VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	1.750.000,00 €	1.960.000,00 €	
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>19.800.000,00 €</b>	<b>19.890.000,00 €</b>	

Envoyé en préfecture le 18/02/2016  
Reçu en préfecture le 18/02/2016  
Affiché le **18 FEV. 2016**  
ID : 056-215601626-20160218-DB2016021106A3-BF

## Répartition des dépenses de fonctionnement par secteur



Ne sont pas pris en compte les crédits de fonctionnement des budgets annexes Affaires Economiques et Cuisine centrale

Envoyé en préfecture le 18/02/2016  
Reçu en préfecture le 18/02/2016  
Affiché le **18 FEV. 2016**  
ID: 10020560126-20160218-DB2016021106A3-BF

# LE BUDGET D'INVESTISSEMENT RECETTES

## Chapitre 10 – Dotations et fonds propres

Ce chapitre totalise 0,95 M€ en 2016 et se décompose en :

- 0,70 M€ au titre du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA). Rappelons que, conformément à la convention passée avec l'Etat dans le cadre du plan de relance de l'économie, le FCTVA perçu, est calculé sur la base des investissements réalisés en N-1 et non plus N-2.
- 0,25 M€ de taxe d'aménagement (TA)

## Chapitre 13 – Subventions d'investissement : 0,063 M€

Les subventions d'équipement de l'Etat (informatisation de l'espace culturel) du Département du Morbihan et Lorient Agglomération notamment pour les aménagements de voies douces inscrites en 2015 seront reportés en 2016 pour les montants non perçus en 2015,

**Chapitre 024 : Cessions foncières** : 1,685 M€ de produits de cessions sont inscrits au BP 2016 et concernent principalement les terrains de l'ancienne déchetterie, deux maisons d'habitation, l'îlot St Joseph...

**Chapitre 16** : L'emprunt prévisionnel nécessaire à l'équilibre comptable du budget 2016 s'élève à 1.820 K€ correspondant au remboursement du capital de la dette en 2016 permettant de rester à un niveau d'encours de dette de 17,3 M€, objectif fixé au 31 décembre 2015.

La ligne consacrée aux C.L.T.R. « crédits à long terme renouvelables » de 3 M€ trouve sa contrepartie en dépenses d'investissement pour un même montant. Ces inscriptions servent à satisfaire les besoins de crédits budgétaires nécessaires à la mobilisation de ces emprunts qui fonctionnent comme des lignes de trésorerie

Envoyé en préfecture le 18/02/2016  
Reçu en préfecture le 18/02/2016  
Affiché le **18 FEV. 2016**  
ID : 056-215601626-20160218-DB2016021106A3-8F

## LA DETTE

Encours de la dette de la ville et des budgets annexes :

**17.328.913 € (920 € / habitants) au 01/01/2016**

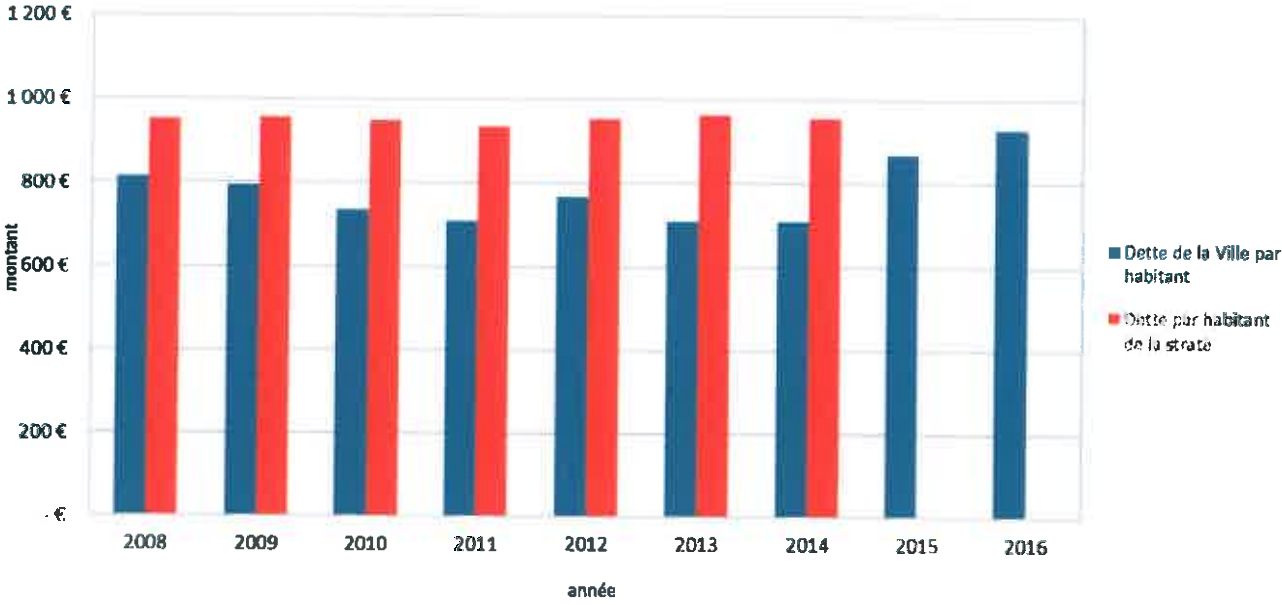
Annuité de la dette de la ville et des budgets annexes :

**2.170.522 € (115 €/habitants) au 01/01/2016**

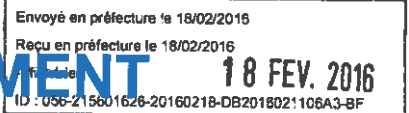


Envoyé en préfecture le 18/02/2016  
Reçu en préfecture le 18/02/2016  
Affiché le **18 FEV. 2016**  
ID : 056-215601626-20160218-DB2016021106A3-BF

# Evolution de l'encours de la dette au 01/01/N par habitant



# LE BUDGET D'INVESTISSEMENT



Un niveau d'investissement de 5,287 M€ financé par un programme de cessions issues d'une rationalisation de l'utilisation des réserves foncières de la collectivité,

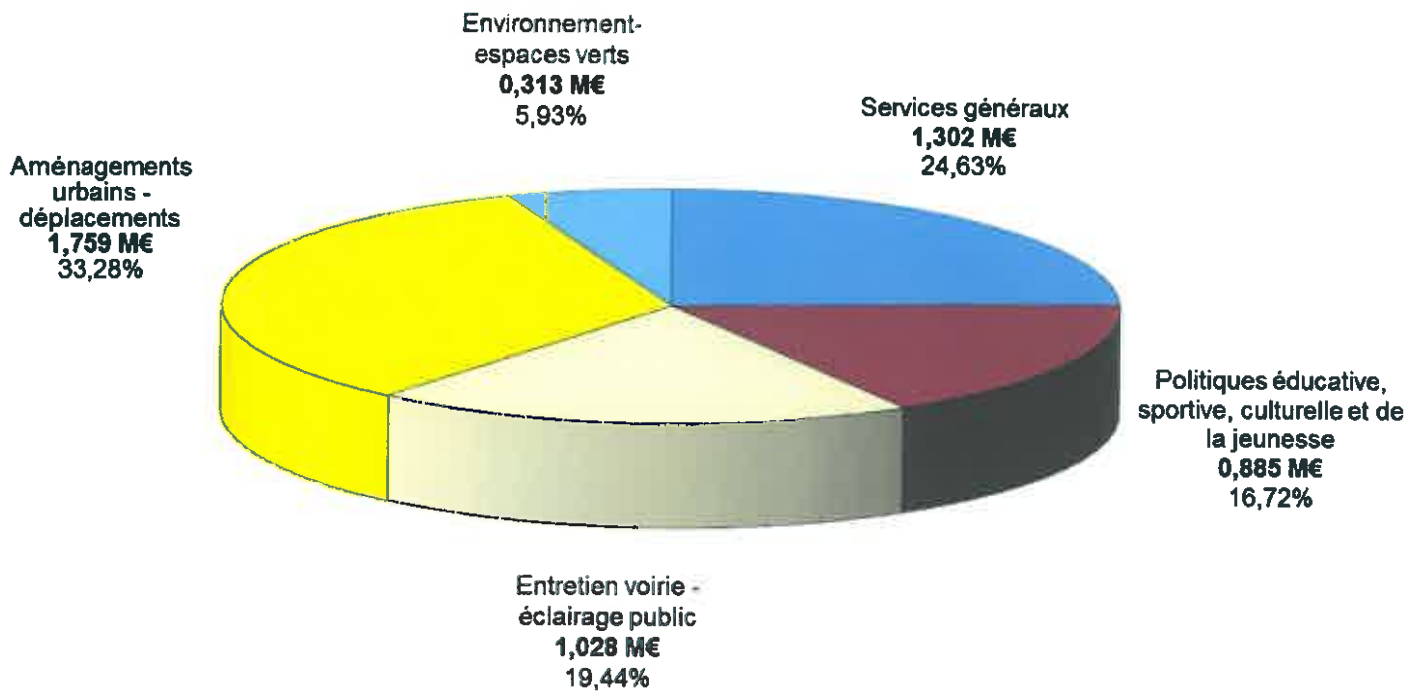
Un niveau d'autofinancement (1,96 M€) impacté par un effet de ciseau sans précédent lié à la baisse des dotations de l'Etat

Un recours à l'emprunt de 1,82 M€ permettant de maintenir l'encours de dette au niveau défini au 31/12/2015  
(correspondant au montant du capital remboursé)



# Répartition des dépenses d'investissement par secteur (5,287 M€) hors capital de la dette

Envoyé en préfecture le 18/02/2016  
Reçu en préfecture le 18/02/2016  
Affiché le 18 FEV. 2016  
ID : 056-215601626-20160218-DB2016021106A3-BF



Envoyé en préfecture le 18/02/2016  
Reçu en préfecture le 18/02/2016  
Affiché le **18 FEV. 2016**  
ID : 056-215601626-20160218-DB2016021106A3-BF

## SERVICES GENERAUX

### 1.302.200 €

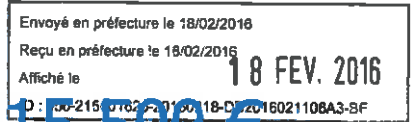
- **Etudes pour la construction du nouveau centre technique municipal (50 K€), AMO pour les bâtiments de l'ancienne gendarmerie (20 K€) et de St Joseph (20 K€)**
  - **Etude pour la refonte du site internet : 20.000 €**
  - **Mise en place d'un portail citoyen d'accès au service public : 11.000 €**
  - **Logiciels et matériels informatiques (mise à jour Windows, ...) : 66.000 €**
  - **Renouvellement de véhicule, matériel, mobilier pour les services : 165.000 €**
    - **Matériel pour la vie associative (stand, caisson...) : 28.000 €**
    - **Cimetière du centre ville et de Cornouaille : 60.000 €  
(réfection des allées, gros entretien)**
    - **Maison des Ploemeurois – phase 1 : 370.000 €**
  - **Travaux de gros entretien des bâtiments communaux : 401.000 €  
(réparation toiture, mises aux normes électriques et thermiques, réfection d'huisseries,...)**

Envoyé en préfecture le 18/02/2016  
Reçu en préfecture le 18/02/2016  
Affiché le 18 FEV. 2016  
ID : 056-215601626-20160218-DB2016021106A3-BF

## EDUCATION ET SERVICES ANNEXES

### 342.100 €

- **Renouvellement du mobilier scolaire, d'équipements divers, d'entretien des jeux de cour dans les écoles : 26.000 €,**
- **Migration du logiciel Concerto pour le portail famille : 26.500 €,**
- **Ecole Robert Desnos : travaux d'étanchéité de la toiture : 100.000 €**
- **Ecole S. Exupéry : travaux d'étanchéité de l'office + remise en état du réseau de chauffage : 50.000 €**
  - **Travaux liés au regroupement des écoles : 100.000 €**
  - **Remplacement matériel dans les offices : 23.600 €**



## CULTURE ET PATRIMOINE: 415.500 €

- **Espace culturel : fonds documentaires : 60.000 €**
- **Océanis : renouvellement des équipements : 23.500 €**
- **Gestion du contrat Idex du centre Océanis : 45.000 K€**
- **Restauration de statues, entretien du petit patrimoine, éclairage des chapelles, ... 45.000 €**
  - **Travaux sur patrimoine immobilier : 220.000 €**
- **Ecole de musique : renouvellement d'instruments : 3.500 €**

Envoyé en préfecture le 18/02/2016  
Reçu en préfecture le 18/02/2016  
Affiché le 18 FEV. 2016  
ID : 056-215601626-20160218-DB2016021106A3-BF

## **SPORTS – JEUNESSE : 126.700 €**

**- Renouvellement de matériels sports et jeunesse : 23.500 €, logiciel de gestion des équipements sportifs : 16.000 €**

**- Bâtiments sportifs (hors piscine) : 19.500€  
Travaux sur les équipements sportifs**

**- Terrains de sports : 15.000 €  
Aménagement zone de lavage chaussures au Bois Pins**

**- Piscine : 40.000 €  
Renouvellement de matériel et travaux de gros entretien**

**- Jeunesse : 8.000 €  
Sécurisation zone gravillonnée au Cruguellic**



Envoyé en préfecture le 18/02/2016  
Reçu en préfecture le 18/02/2016  
Fiché le 18 FEV. 2016  
ID: 2056-2016-0006-0218-DE-2016-021106A3-BF

## AMENAGEMENTS ET SERVICES URBAINS ENVIRONNEMENT : 3.100.500 €

- Etudes PLU + modification OAP : 65.000 €
- Subventions d'équipement versées aux Lotisseurs : 146.000 €
  - Réserves foncières : 200.000 €
- Entretien de la voirie et éclairage public : 1.047.500 €  
(PAVE, gros entretien curatif de la voirie...)
  - Déplacements :
    - Amélioration des déplacements : 500.000 €
    - Piste cyclable de Lann er roch (T2) : 250.000
    - Aménagement aires de camping car : 50.000 €
  - Aménagements urbains :
    - Aménagement de la plaine de loisirs et de bien être : 500.000 €
- Signalisation des espaces publics, travaux de mise en valeur du bocage urbain, gros entretien et aménagement des espaces publics, travaux d'entretien des ports, accès PMR plages.... : 330.000€

Envoyé en préfecture le 18/02/2016  
Reçu en préfecture le 18/02/2016  
Affiché le **18 FEV. 2016**  
iD : 056-215601626-20160218-DB2016021106A3-BF

# Les budgets annexes en 2016

Affaires économiques

Cuisine centrale

Lotissements de Kerdroual

Envoyé en préfecture le 18/02/2016  
Reçu en préfecture le 18/02/2016  
Affiché le **18 FEV. 2016**  
ID : 056-215601626-20160218-DB2016021106A3-BF

# Budget prévisionnel 2016

## Affaires économiques

**Il s'équilibre pour l'année 2016 dans les conditions suivantes :**  
**Fonctionnement : 307.000 € - Investissement : 181.000 €**

### La section de fonctionnement

Le budget 2015 est reconduit en 2016 et prend en compte les réalisations prévisionnelles de l'année 2015.

Les recettes sont constituées du produit des locations de bureaux relais et ateliers relais, des locations de bâtiments aux entreprises ainsi que la comptabilisation des recettes liées aux baux emphytéotiques des campings de l'Atlantys et du Talus. Elles s'élèvent au total à 305.500 € permettant de dégager un autofinancement de 175.000 € (180.000 € en 2015) suffisant pour le financement des investissements.

Aucune subvention d'équilibre n'est inscrite en 2016.

### La section d'investissement

Les investissements prévus en 2016 s'élèvent à 181.000 €. Compte tenu des répercussions de la loi NOTRe, un crédit d'étude de 15 000 est inscrit (expertise sur patrimoine éco à transférer, expertise BEA Camping...), l'acquisition de réserves foncières (100 K€), les travaux sur les bâtiments économiques (35 K€), et la mise en place de signalétique (31 K€).

Le financement de ces investissements est assuré, outre par les dotations aux amortissements (6.000 €), par l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement (180.000 €).

La dette : le budget ne comporte aucun encours de dette,

Envoyé en préfecture le 18/02/2016  
Reçu en préfecture le 18/02/2016  
Affiché le **18 FEV. 2016**  
ID : 056-215601626-20160218-DB2016021106A3-BF

# Budget prévisionnel 2016

## Cuisine centrale

**Le budget prévisionnel du budget annexe « cuisine centrale » s'équilibre dans les conditions suivantes :**

**Fonctionnement : 1.410.000 € - Investissement : 30.000 €**

### La section de fonctionnement

Le budget 2016 prend acte de la fin du conventionnement avec les écoles privées et le collège Jean Paul II pour la fournitures de repas. Les charges de fonctionnement se contractent en conséquence de 7% (impact sur les postes alimentation, masse salariale...) et s'élèvent à 1.380 K€ (1.485 K€ en 2014)

Les amortissements sont estimés à 30.000 €.

Les recettes sont impactées également à hauteur de 8,6% et s'élèvent à 1.400.000 € (1.532 K€ en 2015)

Néanmoins, aucune subvention n'est prévue pour l'équilibre du budget en 2016.

### La section d'investissement

Les investissements prévus en 2016 s'élèvent à 30.000 € et concernent le renouvellement du matériel de cuisine.

Le financement de ces investissements est assuré uniquement par les dotations aux amortissements (30.000 €).

La dette : aucune dette n'a été contractée pour ce budget.

Envoyé en préfecture le 18/02/2016  
Reçu en préfecture le 18/02/2016  
Affiché le 18 FEV. 2016  
ID : 056-215601626-20160219-DB2016021108A3-BF

# Budget prévisionnel 2016

## Lotissements

**Le budget prévisionnel du budget annexe « lotissement » pour l'année 2016 s'équilibre dans les conditions suivantes :**

**- Zac de Kerdroual :** Le budget continuera de retracer les mouvements budgétaires du lotissement. Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, les dépenses et les recettes du lotissement sont enregistrées en section de fonctionnement.

En dépenses, le budget 2016 comprend la poursuite des travaux de viabilisation pour 1.410.000 €, et la comptabilisation des stocks de terrains, le résultat 2015 ne pouvant être repris au BP 2016.

En recettes, il prévoit la poursuite des cessions foncières pour 1.260.000 €, la subvention du budget ville pour 150.000 € et la comptabilisation des stocks de terrains.